

Talence le 15 mars 2017,

Aux Membres du Conseil d'Administration,

RELEVÉ DES DÉCISIONS VOTÉES AU CA DU 11 MARS 2017

Vote n° 1 : Adoption du procès-verbal du 3 décembre 2016

Nombre de votants : 11 voix / **11 voix pour**.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote n° 2 : Autorisation pour les salariés de cumuler leur emploi salarié avec une activité en auto-entreprise pour la saison 2017/2018

Nombre de votants : 11 voix / 1voix contre /**10 voix pour**.

La proposition est adoptée à la majorité, à la condition que l'activité indépendante n'entre pas en conflit avec l'activité salariée.

Vote n° 3 : Régularisation du budget 2016, afin de lisser les recettes liées aux licences sur l'année sportive, et non sur l'année civile comme cela se pratique actuellement

Nombre de votants : 11 voix / **11 voix pour**.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Vote n° 4 : Prise en charge par la ligue du tiers du coût de la tenue initiale des Juges-Arbitres et Arbitres, validés à l'issue de leur formation

Nombre de votants : 11 voix / **11 voix pour**.

La proposition est adoptée à l'unanimité. La mesure est rétroactive pour les formations engagées depuis le 1^{er} septembre 2016.

Vote n° 5 : Vote du règlement des championnats régionaux séniors et vétérans

Nombre de votants : 11 voix / **11 voix pour**.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Vote n° 6 : Prêt du minibus à un collectif de neuf licenciés pour un déplacement aux championnats de France vétérans, du 2 au 5 juin 2017, à Reims.

Nombre de votants : 11 voix / **11 voix pour**.

Le prêt est adopté à l'unanimité.

Vote n° 7 : Prise en charge des frais de transports pour le recyclage des formateurs FF2

Nombre de votants : 11 voix / **11 voix pour.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Vote n° 8 : Adoption du règlement intérieur

Nombre de votants : 9 voix / **9 voix pour.**

Le règlement intérieur est adopté, sous réserve des modifications apportées en séance.

Vote n° 9 : Extension du principe de mérite régional à l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Nombre de votants : 9 voix / **9 voix pour.**

La proposition est adoptée à l'unanimité. Les comités pourront, chaque année, proposer un bénévole au titre du mérite régional, sans critère d'accès.

Laurence MARANGE

La Secrétaire